

Règlements du concours Festival des vins de Terrebonne, édition 2011

1. Tirage

Le tirage des gagnants aura lieu le 14 août 2011 à 17 h 30. Les gagnants seront avisés par téléphone ou par courriel dans la semaine du 14 août 2011. La façon de prendre possession de leur prix leur sera aussi communiquée. Le prix devra être accepté tel quel, aucune substitution ou cession de prix ne sera permise. Aucune valeur en argent ne sera remise.

2. Mode de participation

Lors de l'achat d'un billet d'entrée pour le Festival des vins de Terrebonne les 13 et 14 août 2011, les participants se verront remettre un coupon de participation à remplir et à déposer dans les boîtes prévues à cet effet sur le site. Les coupons de participation sont limités à un par jour, par personne, par entrée payée sur le site du Festival des vins de Terrebonne. Les participations seront acceptées jusqu'au dimanche 14 août 2011 à 17 h 15.

Pour les participants ne désirant pas acheter une entrée pour le Festival des vins de Terrebonne, des coupons de participation ainsi qu'une boîte de dépôt seront disponibles à l'entrée du Site historique de l'Île-des-Moulins les 13 et 14 août, lors des heures d'ouverture du Festival.

Une question d'habileté mathématique sera posée sur le coupon de participation. La personne gagnante devra résoudre le problème suivant : $2 \times 5 + 5 = \underline{\hspace{2cm}}$

3. Critère d'admissibilité

Aucun achat requis, les participants doivent être âgés de 18 ans et plus. Une seule participation par adresse civique. Les employés de la SODECT, ainsi que les personnes avec qui ils sont domiciliés et les membres de leur famille, ne peuvent participer à ce concours.

4. Généralités

Les inscriptions obtenues par des moyens frauduleux ou falsifiés, contrefaites, mutilées, illisibles, incomplètes ou tardives en raison de problèmes techniques ou de toute autre erreur ou raison peuvent, à la seule discrétion de la SODECT, être annulées.

La SODECT n'est pas responsable des erreurs techniques, mécaniques, informatiques, téléphoniques, de télécommunication, de distribution ou de production et peut annuler ou retirer le concours advenant de telles erreurs, sans obligation et sans préavis, à sa seule discrétion et sujet à l'approbation de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec.

Un différend quant à l'organisation ou la conduite d'un concours publicitaire peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux afin qu'il soit tranché. Un différend quant à l'attribution d'un prix peut être soumis à la Régie uniquement dans le but d'une intervention pour tenter de la régler.

Les règlements du concours sont disponibles, sur demande, à la SODECT par téléphone, au 450 471.0619 ou sur le site Internet www.iledesmoulins.com.

Le refus d'accepter un prix libère la SODECT de toute obligation reliée audit prix, y compris sa livraison.

5. Description détaillée des prix

Par la présente, la SODECT déclare que la valeur estimée des prix offerts à l'intérieur de cette promotion est détaillée de la façon suivante :

Produit(s) :

1. Un voyage, pour deux personnes « Niagara et ses vignobles », en juillet 2012 incluant le transport, l'hébergement, la visite des vignobles et des dégustations de vins, certains repas et une croisière dans les Mille-Iles, d'une valeur de 1 400 \$ offert par Voyage Vasco Terrebonne (le prix comprend les taxes, la contribution des clients au fond d'Indemnisation des clients des agents de voyages détaillant 3,50 \$ par tranche de 1 000 \$). Non échangeable, non remboursable, non transférable.
2. Un cellier d'une valeur de 700 \$ offert par RE/MAX des Mille-Îles.
3. Cinq ensembles cadeaux d'une valeur de 200 \$ chacun, offerts par Trudeau Corporation.
4. Dix forfaits pour quatre personnes pour les Fêtes Gourmandes de Lanaudière 2011 d'une valeur de 40 \$ chacun.

Une valeur totale en prix de 2 700 \$

6. Réclame

Le texte suivant annoncera le concours :

Courez la chance de gagner les prix suivants :

- Un forfait pour deux personnes « Niagara et ses vignobles », d'une valeur totale de 1 400 \$ offert par Voyage Vasco Terrebonne.
- Un cellier d'une valeur de 700 \$ offert par RE/MAX des Mille-Îles.
- Cinq ensembles cadeaux d'une valeur de 200 \$ chacun, offerts par Trudeau Corporation.
- Dix forfaits pour quatre personnes pour les Fêtes Gourmandes de Lanaudière 2011 d'une valeur de 40 \$ chacun.

Les prix pourront être récupérés à la Société de développement culturel de Terrebonne au 866, rue St-Pierre, Terrebonne (Québec) J6W 1E5, du lundi au vendredi, entre 9 h et 17 h.

Aucun achat requis. Le tirage aura lieu le dimanche 14 août à 17 h 30 sur le Site historique de l'Île-des-Moulins. 18 ans et plus.